ART. 4 N° AC29

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AC29

présenté par M. Féron, rapporteur

## **ARTICLE 4**

À	la	deuxième	phrase	de	l'alinéa	10,	substituer	au	mot	:

« transmettent »,

le mot:

« communiquent ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel